

*Ministère du Travail—Loi*

n'est pas tout à fait juste de dire que seuls les travailleurs des secteurs visés ont pu bénéficier du programme.

Une autre lacune du projet de loi, c'est qu'il ne contient rien pour aider le travailleur âgé qui ne perd pas son emploi dans le cadre d'une mise à pied massive. Il faudra s'en remettre à un comité composé de deux représentants des ministères provinciaux du Travail et de deux représentants du ministère fédéral du Travail qui décidera quand il y a mise à pied massive. Il n'existe aucune mesure, aucune définition pour les guider dans leur prise de décision. Ceux d'entre nous qui avons eu à traiter pendant un certain temps avec divers niveaux de bureaucratie gouvernementale ne peuvent que ressentir une certaine inquiétude en voyant qu'on laisse subsister une très vague définition d'après laquelle quelques fonctionnaires prendront une décision aussi lourde de conséquences.

• (1810)

Le programme présente un autre problème: à en juger d'après la moyenne à laquelle on a évalué la prestation offerte aux employés qui répondront aux critères d'admissibilité, soit environ 10 000\$, le financement ne permettra d'offrir des prestations qu'à environ 5 000 travailleurs. Étant donné les bouleversements anticipés, et même le gouvernement qui a fait accepter l'accord dit de libre-échange admet qu'il se produira de grands bouleversements industriels partout au Canada, le chiffre de 5 000 travailleurs ne représente qu'une goutte d'eau dans la mer. Le gouvernement fixe ce genre de limite à un programme destiné à bénéficier aux travailleurs âgés du Canada qui n'ont vraiment pas d'autre choix que de trouver une autre source de revenu qu'un travail salarié ou rémunéré. Nombre d'entre eux viendront du secteur des cols bleus dont les effectifs diminuent très rapidement depuis quelques années, comme bon nombre de députés le savent sûrement.

Uniquement en Colombie-Britannique, de 1982 à 1986 environ, je sais que le nombre des membres de mon syndicat, le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, est passé de 50 000 environ à 25 000 ou 30 000 environ. Ce genre de diminution dans le secteur des cols bleus se poursuit toujours.

Dans ce genre d'industrie, ou dans l'industrie minière et celle de la fonte, la nature du travail, la nature des risques professionnels et le milieu de travail sont tels qu'une fois qu'ils ont atteint l'âge de 45 ou 50 ans, les travailleurs déplacés n'ont que très peu de chances de trouver un autre emploi surtout auprès d'autres entrepri-

ses qui connaissent pareil genre de réduction d'effectifs ou de rationalisation. Lorsque les sociétés embauchent, elles veulent les plus productifs et les mieux portants, et s'ils ont été blessés, et presque tous ceux qui ont travaillé dans l'industrie forestière ou minière ou dans le secteur des fonderies pendant 20 ou 25 ans ont été blessés plusieurs fois, ils ne sont pas dans la meilleure forme pour pouvoir commencer dans une nouvelle industrie ou une nouvelle société.

Je me rappelle l'exemple d'un homme qui était seulement à quelques mois d'avoir droit au programme dans ma ville de Nelson. Il était d'origine italienne. Il n'avait été que jusqu'à la troisième année d'études en Italie avant de venir au Canada. Il avait travaillé plus de 20 ans dans cette société et dans l'industrie forestière. Même à cette époque-là pour y avoir droit, il devait reprendre ses études et on voulait lui apprendre l'anglais. Certes, pour son type de travail il avait une bonne maîtrise de la langue, mais seulement orale. Il ne lisait ni écrivait l'anglais. Il allait avoir beaucoup de difficultés. A cette période de sa vie, ayant quitté l'école depuis la troisième année, y retourner pour commencer à apprendre l'anglais lui semblait être une perte de temps complète et l'environnement lui était absolument étranger. Il est venu me voir presque en larmes, non seulement à ce sujet mais pour d'autres problèmes qu'il avait à cause de grosses diminutions de revenu et m'a expliqué qu'il avait l'impression d'être un pauvre imbécile. C'est une personne qui aurait été normalement pleine de fierté et de vigueur et qui aurait certainement été capable de faire le genre de travail dont il avait l'habitude, mais il n'y avait plus de travail de ce genre.

J'ai entendu au moins un député d'en face, et je pense que c'était le ministre, dire que: «Eh bien, la situation de l'emploi est bien meilleure maintenant. Nous n'aurons pas le même genre de problèmes que nous avons connu au début des années 80.»

Je rappelle que dans les deux régions qui forment ma propre circonscription de Kootenay-Ouest—Revelstoke, depuis quatre ou cinq mois, le taux chômage est passé de 10 ou 12 p. 100 à 16 ou 17, voire peut-être à 19 p. 100. Ma région de la Colombie-Britannique est à la veille de revivre la récession ou la dépression qu'elle a connue dans les années 80.

Il est probable que nous connaissons encore plus souvent le genre de bouleversements économiques qu'une personne ne s'attend à connaître qu'une seule fois dans sa vie professionnelle. Ce n'est pas un scénario très réjouissant pour personne d'entre nous.